«Métiers en tension»: des régularisations laborieuses

Cette disposition de la loi « immigration » est appliquée de façon inégale sur le territoire

égularisons ceux qui tra-vaillent, ce sera dix mille régularisations en plus dès l'année prochaine.» Le 19 décembre 2023, devant l'As-semblée nationale, Gérald Darma-

Le 19 décembre 2023, devant l'Assemblée nationale, Gérald Damanin's emballe. Alors que sa loi «immigration» va être adoptée par les députés dans quelques instants, avec les voix du Rassemblement national, le ministre de l'Intérieur défend la «jambe gauche» de son texte. Bien que sa portée ait été amoindrie par les amendements de la droite sénatoriale, un article du texte doit faciliter la régularisation des travailleurs sans papiers dans les métiers en tension. Pour montrer son volontarisme, M. Darmanin public quartie instructions d'application immédiate des les février, dont l'une porte sur ces métiers en tension. Il y précise les conditions requises pour qu'un travailleur sans papiers obtienne un titre de séjourtoire, douze fiches de paye à mitemps au moins dans un métier en tension et l'occupation actuelle d'un de ces métiers, listés par arrêté ministériel. « Vous veillerez particulièmenent à ce que les dossiers soient instruits dans un délai de quatre-vingt-dix ours », précise le ministre aux préfets, alors que, sur certains territoires, les temps d'instruction des demandes de titre de séjours comptent en années.

des demandes de titre de séjour se comptent en années. Près de quatre mois plus tard, les passages à l'acte sont encore balbutiants. «C'est assez mou, convient un préfet, sous le cou-vert de l'anonymat. Autant sur le volet répressig de la loi et notam-ment les expulsions, on nous de-mande de faire remonter un ta-bleau mensuel avec les mesures manae ue juire remonte. bleau mensuel avec les mesures prises, autant sur le reste, il n'y a pas de demande spécifique.» «Les préfets appliquent avec zèle les motifs d'édiction d'OQTF [obliga-tion de quitter le territoire fran-çais], mais c'est zéro sur les régula-risations métiers en tension», corrobore Lydie Nicol, secrétaire na-tionale confédérale de la CFDT chargée de l'immigration. Sollicité sur le nombre de régu

Sollicité sur le nombre de régu-larisations qui ont été opérées de-puis février sur la base du nou-veau dispositif, le ministère de l'intérieur ne nous a transmis aucun chiffre, au motif que « la méthodologie des retombées sta-tistiques sur les titres de séjour est malheureusement tributaire des publications annuelles ».

«Situations disparates» Certaines préfectures ne font même pas apparaître la possibilité de demander un titre de séjour de demander un titre de séjour « métiers en tension» sur leur site Internet. C'est le cas, par exemple, de celles de Seine-Saint-Denis, de Haute-Garonne ou encore de Savoie, où réside Léonard (leprénom e tém omdiffe). Cet al bhanais de 60 ans remplit pourtant en théorie tous les critères. Il vit en Prance depuis huit ans, travaille comme agent d'entretien – un métier qui figure dans la liste des métiers en tension fixée pour la région Auvergne-Rhône-Alpes, où il vit et possède trente-six fiches de paie. Faute de procédure d'accès mise en place par la préfecture du

paie. Faute de procédure d'accès mise en place par la préfecture du département, il est dans l'impasse. En Seine-Saint-Denis, le constat est identique. «La fameuse carte 'métiers en tension' méxiste pas », explique Jean-Albert Guidou, membre du pôle « travailleurs migrants» de la CCT, alors qu'il se tient, en cette fin du mois de mai, devant une salle de la bourse du travail de Bobigny, où l'écoute, fébrile, une assemblée de quelque soixante-dix travailleurs sans pa-jeres. Tandis queles étrangers font face à la difficulté d'accès aux ren-



dez-vous en préfecture, certains d'entre eux ont nourri l'espoir que le nouveau titre «métiers en ten-sion» facilite leurs démarches.

le nouveau titre «metiers en ten-sion» facilit elurs démarches. C'est le cas de Daouda (le pré-nom à eté modifiel, un plongeur intérimaire sénégalais, arrivé en France en 2019. Il aimerait dépo-ser une demande de régularisa-tion, mais la préfecture de Boio-tion, mais la préfecture de Boio-tion, mais la préfecture de Boio-tion, mais la préfecture de la duilleurs travaillé pendant plu-seurs mois - est «Boude», dit-il. «En attendant, les patrons en pro-filent et, comme sans-papiers, on ne peut pas revendiquer», lâche Mamadou Diallo, un Guinéen de 28 ans qui travaille comme instal-lateur de portes et de fenêtres en région parisienne. Ce jeune di-joimé en sociologie est payé 1400 euros par mois pour trente-neur heures hebdomadaires. Aux côtés de Mamadou Diallo,

Aux côtés de Mamadou Diallo, un Marocain de 39 ans est venu se un Marocain de 39 ans est venus ernseigners urses droits. S'il obtenait un titre de séjour, cet ouvrier marbier pour une entreprise de pompes funèbres pourrait chercher de meilleures conditions de travail et quitter le taudis que lui loue à prix d'or un marchand de sommeil. Dans le contexte actuel, ill'avoue, «les gens ont peur dedemander de régulariser leur situation, car lis rédoutent une OQTF». A contratio, dans d'autres de

A contrario, dans d'autres dé partements, des dossiers ont déjà pu être pris en compte. Ainsi, en «En attendant, les patrons en profitent et. comme sans-papiers, on ne peut pas revendiquer»

MAMADOU DIALLO

Bretagne, l'avocate Dorothée Ca-lonne – qui préfère taire le nom du département de peur que la préfecture ne soit considérée comme trop bienveillante – a dé-posé une demande de régularisa-tion pour un ouvrier d'élevage présent en Erayce depuis 2016 et pose un un ouvrier d'élevage présent en France depuis 2016 et employé depuis près de deux ans. «Il a très rapidement obtenu unrécepissé de sa demande avec une autorisation de travail », se récipist de la sa demande avec une autorisation de travail pour un électricien marocain. «Ça na pris qu'un mois, c'est un miracle», souligne l'avocat. En revanche, Laurie Quinson, dans les Bouches-du-Rhône, n'a toujours pas reçu d'accusé de réception d'une demande de régularisation d'un électricien pakistanais, pourtant déposée des le 12 fé-

RÉGULARISATION

vrier. «Actuellement, la préfecture traite des dossiers déposés en décembre...» explique-t-elle.
«On va se retrouver face à des situations disparates sur le territoire cequion dénonce depuis des années avec la circulaire Valls », regrette Flor Tercero, présidente de l'association Avocats pour la défense des droits des étraignes. La circulaire ministérielle dite «Valls» est le texte qui régit depuis 2022les réqualrastians par le travail, en précisant aux préfectures les conditions sous lesquelles évaluer les demandes. La loi Darmanin crée un moyen supplémentaire de l'auntage de ne plus solliciter de l'employeur pour qu'il effectue des démanches en faveur de son sala-rié. Mais, comme avec la circulaire valle le se préfettures consenerate. rié. Mais, comme avec la circulaire Valls, les préfectures conservent leur entier pouvoir d'appréciation.

«On aura perdu un an»
Un haut fonctionnaire au sein du
gouvernement assure toutefois
qu'il n'y a «aucune volonté d'entrave» à la loi et que sa mise en
cuvre suit «un cycle normal».
Une instruction de ministre du
travail, Catherine Vautrin, a
d'ailleurs été envoyée aux préfers
Le 4 mai, leur demandant de se
concerter avec les acteurs éconmiques locaux pour modifier la miques locaux pour modifier la liste des métiers en tension. Décli-

de tous, décorrélée des réalités de de tous, décorrélée des réalités de terrain. «En Auvergne-Rhône-Al-pes, il n'y a dans la liste aucun mé-tier du bâtiment, de l'aide à la per-sonne, et pour la restauration, il n'y a que maître d'hôtel », illustre Gérard Gomès-Léal, un bénévole

de la Cimade, en Savoie. Dans le contexte de la crise des Dans le contexte de la crise des agriculteurs, le gouvernement a modifié une première fois la liste en mars pour y inclure en catastrophe certains métiers agricoles. Pour mieux correspondre aux rédiltés locales du marché du travail a , la ministre du travail a, la ministre du travail a de tenir compte non seulement des métiers qui oni des difficultés de recrutement, mais aussi de ceux «gyant déjà largement recours à la main-dœuve étrangère», mais quit, parce que leurs gère», mais qui, parce que leurs emplois sont déjà pourvus par-tiellement par des travailleurs

tiellement par des travailleurs sans papiers, neressortent pas de la statistique officielle.

Les préfectures doivent envoyer des propositions d'ajout de nouveur des propositions d'ajout de nouveur juin. *Le temps que tout se mette en place, on aura perdu un an», regrette Gérard Gomès-Léal. La disposition sur les métiers en tension n'est prévue pour s'appliquer que jusqu'à la fin de l'année 2026.

**DARRA ANDIRAMBELO

ANIARA ANDRIAMBELO ET JULIA PASCUAI

A Albi, soupçon de traite d'êtres humains dans un restaurant

Un buffet asiatique hébergeait dans des conditions indignes des salariés sans papiers, aujourd'hui visés par des mesures d'éloignement

est un immense hangar transformé en restau-rant. Un de ces buffets à rant. Un de ces buffets à volonté asiatiques où l'on s'arrête, en famille ou entre collègues. Pour 7,50 euros, le midi, on peuty manger sans limites. Niché dans une zone commerciale d'Albi, Les Saveurs gourmandes a fait de sa taille un argument de notoriété. Ouvert en octobre 2023, il est capable de servir mille couverts par jour Le 29 avril, à la faveur d'un contrôle des services de l'Etat, six trailleurs sans papiers y ont été dé-

tröle des services de l'Etat, six travilleurs sans papiers y ont été découverts – sur la vingtaine d'employés du restaurant -, hêbergés à l'étage dans des conditions déplorables. L'arrêté pris le 7 mai par la préfecture du Tam, qui annonce la fermeture de l'hébergement, décrit une dizaine de chambres de moins de 5 mètres carrés, sans fenétres, avec des matelas parfois posés ausoilet sans draps, desbouteilles emplies d'urine, une odeur

nauséabonde... Le parquet d'Albi a ouvert une enquête préliminaire pour « conditions d'hébergement indignes » et «travail dissimulé», tandis que les travailleurs ont dé-claré des rémunérations inférieu-res au minimum légal.

Assignés à résidence Alertée de la situation par l'inspec-tion du travail, la CGT dénonce des faits susceptibles de relever de « traite des êtres humains ». Le sort taits susceptibles de relever de
traite des tres humains. Le sort
réservé aux six salariés, qui officiaient comme serveur, Plongeur
ou encore commis de cuisine, est
pourtant sévère. Licenciés, ils sont
convoqués en octobre devant le
tribunal judiciaire d'Albi pour
usage de faux documents d'identité. Deux salariés ont en outre
reçu une obligation de quitter le
territoire et les quatre autres font
l'objet, en application du règlement de Dublin. d'arrêés de
transfert vers l'Espagne, pays par
lequel ils sont arrivés en Europe.

Tous ont étéassignés à résidence
dans le Tarn et émargent au com-

Les travailleurs décrivent des journées de près de douze heures. six jours sur sept. sans congés, payés au smic

missariat d'Albi deux fois par semaine. «Mon client est traité comme un délinquant alors que c'est une victime qui doit être régularisée », dénonce Martin Lestravilleurs, Mohammad Rsel. Sollicitée par Le Monde, la préfecture du Tarn n'a pas donné suite. Me Lescarret a réussi à faire sauter la mesure d'assignation de son client barjadais, justifiée par le préfet en raison du «trouble grave à l'ordre public» qu'aurait constitué le comportement de Mohammad Rasel. Une appréciation retoquée missariat d'Albi deux fois par se

Le jeune homme de 26 ans raconte avoir été approché à Paris par un compatriote, qui lui a pro-posé un travail à Albi. C'était en posé un travail à Albi. C'étair en cotobre 2032, juste avant l'ouver-ture du restaurant. A la gare, l'un des gérants de Saveurs gourman-des, un ressortissant c'hinois, aurait récupéré le Bangladais, lui demandant ses documents. «J'avais une attestation de de-mande d'asile», relate Mohammad Rasel. Pas de quoi être auto-risé à travailler. «Le patron mà dit d'appeler le Bangladais qui m'avai recruté pour réglerca. Ilm'a envoyé un faux récépissé de demande de titre de séjour pour 500 euros. »

un faux récépissé de demande de titre de séjour pour 500 euros.»
Les autres collègues de Mohammad Rasel disent aussi avoir été «tamponnés» par des recruteurs dans la région parisienne. Mamadou (il n'a pas souhaité donne conne, comme les personnes critées par leur prénom), un Guinéen de 28 ans, aurait ainsi été approché fin 2023 dans un parc tandis que Diakhaby se trouvait devant un magasin de bricolage de la Seine-

Saint-Denis, où des sans-papiers font le pied de grue pour décro-cher des petits boulots au noir. «Le patron m'a récupéré à la gare et le soir même j'étais à la plonge, le lui si demandé augh étaient les condisoir même fétais à la plonge, le lui aidemandé quels étaient les condi-tions et le salaire, il má dit de mander aux autres. » Deux Séné-galais, Khaoussou et Tandian, ont eux été contactés par des intermé-diaires sur des sites d'offres d'em-ploi, Huarenjie et Indeed. Dans un e-mail au Monde, la di-rection du restaurant conteste ces récits et indique qu' «aucun recru-teur na été utilisé pour combler les) besoins en main-dœuvre » et qu'elle n'a « jamais foumi, ini direc-

lles) lesoins en main-dœuure » et qu'elle n'a « jamais foumi, ni direc-tement ni par un intermédiaire, de faux documents d'identité». Elle dit avoir ignoré la situation irré-gulière des employés. Tous dénoncent en tout cas un travail harassant, avec des jour-nées de près de douze heures, six jours sur sept, sans congés, payés au smic en chèque et en espèces, sans avoir jamais signé de contrat. Ce que dément en bloc le restau-

rant. «Les deux premiers mois, je faisais du sept jours sur sept », as-sure pourtant le Bangladais, ce qui correspondrait à une rému-nération de 3,50 euros l'heure, a calculé la CGT.

calculé la CGT.

«On n'était pas traités comme des hommes», dit aujourd'hui Mohammad Rasel. «Les patrons survillaient ce qu'on mangeait et on n'avait pas le droit de se servir en boisson», ajoute Mamadou. Le soir, une fois le restaurant fermé, soir, une fois le restaurant fermé, l'accès à l'hébergement se faisair par une porte de secours sans poi gnée extérieure, de sorte que les salariés assurent qu'ils renon-caient à sortir. Le restaurant reconnaît que «les conditions d'hébergement ne correspondaient pas entilèrement aux normes en vigueur». Aujourd'hui, Saveurs gourmandes continue de recevoir a clientelle. Le ri mai, journée de forte fréquentation, les travail-leurs sans papiers ont même de repetivaleurs sans papiers ont même de repetivaleurs sans papiers ont même de repetivaleurs sans papiers ont même de leurs sans papiers ont même juit papiers pour un demier service, le jour de la Fête du travail.

04/06/2024, 22:22 1 sur 1